Fiche d'inscription « Initiation »

(Ne comprend ni les cours d'ensemble, ni la participation au concert de fin d'année)

L'élève :	**Pour les élèves de moins de 18 ans :**
Nom et prénom :	Nom et prénom du responsable :
Sexe :	
Date de naissance :	Email :
Adresse :	
Email de l'élève :	Téléphone :
Téléphone de l'élève :	

Sélectionnez l'antenne : Nivelles – Charleroi – Mons – Bruxelles – Louvain-La-Neuve

Sélectionnez la/les session(s) : Session 1 (septembre à décembre) - Session 2 (décembre à mars) - Session 3 (mars à juin)

Sélectionnez la discipline :

		Durée du cours	Engagement	Cotisation	Nombre d'élèves
	Guitare	30 minutes	Session	210	Seul
	Batterie	30 minutes	Session	210	Seul
	Chant	30 minutes	Session	210	Seul
	Basse	30 minutes	Session	210	Seul
	Clavier	30 minutes	Session	210	Seul

Cotisation à payer sur le compte de l'antenne : Avec en communication : NOM + PRENOM + DISCIPLINE

- Nivelles : BE35 1030 1918 3537
- Charleroi : BE21 1030 2540 7503
- Louvain-La-Neuve : BE12 1030 2614 3992
- Mons : BE87 1030 2614 4194
- Bruxelles : BE62 1030 3814 9461

Cochez vos disponibilités :

	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Lundi												
Mercredi												
Jeudi												
Samedi												

Extrait de l'article 12 du règlement d'ordre d'intérieur :

« Toute personne qui désire s'inscrire reçoit un formulaire à remplir et à signer. Elle est tenue de présenter une pièce d'identité valable, de fournir toutes les informations et documents nécessaires énumérés dans le formulaire d'inscription ou de réinscription. Elle est tenue de payer la cotisation annuelle correspondant à la catégorie d'élève à laquelle elle appartient, au plus tard 15 jours avant le début du cours concerné (ou à une autre date éventuellement indiquée par la Direction de l'Ecole). La date de paiement qui fait foi, est celle d'arrivée sur le compte des Classes du Rock ».

Extrait de l'article 21 du règlement d'ordre intérieur :

« Toute cotisation impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts de retard conventionnels au taux de 8 % l'an à dater de l'échéance de la cotisation jusqu'au complet paiement. De plus, toute cotisation impayée à son échéance entrainera la débition de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 10% de la somme en principal, intérêts et frais, avec un montant minimum de 50 euros. Un forfait de 5 euros sera facturé automatiquement lors de l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée ».

Par la signature de la présente, l'élève (ou le responsable de l'élève mineur d'âge) autorise l'utilisation de photos et de films où l'élève apparait à des fins de communication, sauf avis contraire dûment mentionné par courrier recommandé.
L'élève (et le cas échéant son responsable si l'élève est mineur) reconnait (reconnaissent) avoir reçu, pris connaissance du règlement d'ordre intérieur des Classes du Rock et en accepter l'intégralité des termes.

Joindre une photocopie de la carte d'identité et le cas échéant l'autorisation du représentant légal du mineur.

Date : **Signature :**